



Droit sur un enfant dont je ne suis pas le pere biologique .

Par **fab**, le **29/07/2011** à **11:46**

Bonjour,

J'ai une fille de 12 ans que j'ai élevée depuis sa naissance, je ne suis pas le papa biologique, (le papa biologique a reconnu l'enfant avant naissance mais n'a jamais donné de nouvelle). Je me suis séparé de la maman il y a quelque mois, elle me laisse voir la petite quand sa lui prend, (en plus de me pourrir la vie via sms, insulte etc etc). Sachant que l'enfant ne s'entend pas du tout avec sa maman et son nouvel ami, et demande à venir avec moi le plus souvent possible, ma question est : ai-je un droit quelconque ou dois-je me résigner et laisser ma fille être en conflit permanent avec sa maman et ne la voir que très rarement ?

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **18:27**

Déjà, ce n'est pas votre fille, ce n'est même plus votre belle-fille. Elle n'a aucun lien avec vous. Votre seule possibilité est de demander au JAF un droit de visite, vous devrez prouver qu'il est préjudiciable à l'enfant de ne plus vous voir. Prenez un avocat pour monter un dossier solide